



PREAVIS no 7/2012
de la Municipalité à son Conseil général relatif
au renouvellement de la Concession de la distribution d'eau potable
de la zone industrielle de Faraz (Bobst)
à eauservice Lausanne

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

L'objet du présent préavis est de vous proposer la concession de la distribution d'eau potable pour la zone « PPA de Faraz » à **eauservice** Lausanne.

2. Préambule

Depuis plus de quarante ans, notre commune, ainsi que les communes voisines de Vufflens-la-Ville et Villars-Ste-Croix ont concédé à Lausanne la distribution d'eau sur leurs territoires respectifs dans la zone industrielle située au lieu dit « En Verna ». Lors du renouvellement du contrat de vente d'eau avec l'Entente intercommunale des eaux, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, l'article précisant cette responsabilité confiée à **eauservice** n'a volontairement pas été repris. En effet, Lausanne a souhaité qu'une concession puisse être établie afin, d'une part de préciser plus clairement les dispositions d'alimentation de cette zone et, d'autre part, d'être conforme à la loi sur la distribution de l'eau.

3. Description du concessionnaire

eauservice Lausanne est une entreprise publique certifiée ISO 9001 et ISO 14001 pour la qualité de l'ensemble de ses services et le respect de l'environnement. Son laboratoire est accrédité ISO 17025 pour les contrôles de la qualité de l'eau et il a reçu l'approbation du Laboratoire cantonal pour son autocontrôle relatif à la distribution d'eau.

Composé d'un service technique formé de professionnels, **eauservice** Lausanne est organisé de manière à pouvoir répondre rapidement à toute nouvelle demande de raccordement et assure un service de piquet 24h/24. De plus, son engagement à remplir sa mission de service public, déclaré par la signature d'une charte validée par le Directeur des Travaux, consolide le choix de confier l'alimentation de cette zone à **eauservice** Lausanne.

Du point de vue technique, ladite zone est alimentée par une conduite d'un diamètre de 300 millimètres, composante du bouclage dit « Grande boucle ». Cette ceinture lausannoise a été réalisée à la fin des années huitante pour faire face aux besoins futurs de la région. Elle est alimentée, à l'est, par le réservoir de Haute-Pierre (altitude : 485 mètre), situé sur la commune d'Echichens et, à l'ouest, par le réservoir de Crissier situé sur les hauts du territoire de la commune du même nom, à l'altitude de 553 mètres. C'est ce dernier qui assure une pression suffisante de 8 bars environ dans la zone du PPA de Faraz.

Cette configuration offre des capacités importantes de fourniture d'eau ou de défense incendie. D'autre part, le bouclage de la conduite permet de garantir une sécurité d'alimentation nécessaire pour les activités de la principale entreprise installée dans ce secteur.

Le projet de concession qui vous est proposé délègue le droit exclusif de distribuer l'eau à **eauservice** Lausanne (concessionnaire) pour la zone du « PPA de Farraz ». Le concessionnaire s'engage donc à fournir l'eau pour les besoins de consommation, ainsi que pour la défense incendie et assure les extensions du réseau. Il assume l'entretien et la maintenance du réseau. En contre partie, le concessionnaire encaisse les taxes de raccordement et le produit de la vente d'eau consommée directement auprès des clients raccordés, selon le règlement de distribution appliqué sur le territoire communal lausannois et 16 autres communes périphériques, pour lesquelles **eauservice** Lausanne est déjà concessionnaire.

4. Concession proposée

Nous vous remettons, en annexe, la concession proposée.

5. Conclusion

Nous fondant sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Mex

- Vu le préavis municipal no 7/2012
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

d'approuver la concession pour l'alimentation en eau potable de la zone industrielle de Faraz par **eauservice** Lausanne

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 novembre 2012

Le Syndic

M. Buttin

Pour la Municipalité

La secrétaire

R. Marendaz



Mex, le 12 novembre 2012